RCS : TOULON Code greffe : 8305

Documents comptables

# REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

# Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 01554

Numéro SIREN: 450 011 663

Nom ou dénomination : LA PETITE FERME

Ce dépôt a été enregistré le 08/02/2023 sous le numéro de dépôt B2023/000441

# SARL LA PETITE FERME

# Sommaire

Attestation de Présentation	2
Liasse 22 IR RN	4
Bilan et Resultat	28
Annexes 22	39



# SARL LA PETITE FERME

# Attestation de présentation



# Attestation de Présentation

# **ATTESTATION**

d'expert comptable

## MISSION DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de l'entreprise SARL LA PETITE FERME pour l'exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021 et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation de comptes.

A la date de mes travaux qui ne constituent ni un examen limité, ni un audit et à l'issue de ceux-ci, je n'ai pas relevé d'élément remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 48 pages, se caractérisent par les données suivantes

total du bilan 1 718,47 Euros

chiffre d'affaires Euros

résultat net comptable -487,77 Euros

Fait à HYERES Le 29/11/2022

Signature de l'Expert-Comptable

Cabinet BARANOWSKI Véronique

# SARL LA PETITE FERME

Liasse 22 IR RN

# Liasse 22 IR RN

		Torridare obligatore article 53.3 du code general des imposso	ILA	N —	ACTIF		DC	HiP № 20	50 SD 2022
Desi	gn	nation de l'entreprise : SARL LA PETITE FERME							1112
Adre	:556	se de l'entreprise KIDDY PARC AVENUE DE L'AEROF	ORT	834	400 HYERES		Durée de l'exe	rcice précédent	1 12
Num	ıét	TO SIRET 4 5 0 0 1 1 6 6 3 0 0	) (	) 2	5				Néant 🔲 '
			$\overline{}$	1 - 1				Exer	cice \ clos le,   2   2   0   2   1
			<u> </u>		Brut	1	Amortissements, provisions	[3[1]1	1212101211 Nei
				_	1	_	2	<u> </u>	3
	_	Capital souscrit non appelé (1)	) [.1.	\					
	L	Frais d'établissement '	7/1	· L		АC			
4		Frais de développement <sup>7</sup>	C:			CQ			
News		Concessions, brevets et droits similaires	ΛI			ΔG			
2	ľ	Fonds commercial (1)	71	1	<del></del>	ΔĪ			
V. int.		Autres immobilisations incorporelles	١,			ΛK			
1	r	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				ΙМ			
-	t	Terrains	17.	<u>.</u>		ΔO			
. 4	$\vdash$		A	$\vdash$		JQ.		1	
W. H. INTERNACIONALISTS	$\vdash$	Constructions		<u> </u>		┨ `Ӏ			
TAC I		Installations techniques, matériel et outillage industriels				- 18		<del> </del>	
WLD UMA	F	Autres immobilisations corporelles	-1.X	·		ΔÜ.			
N.C. I.I.	L	Immobilisations en cours	!.\'	1		AW			
	$\perp$	Avances et acomptes	77.	` <u> </u>		ЛΥ			
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	C;	· L		CT			
1,70.7		Autres participations	Ct	j		CV			
100	Γ	Créances rattachées à des participations	BI	3		BC			
2001	Γ	Autres titres immobilisés	ВІ	,		BE			
N. P.		Prèts	BI			BG			
1	+	Autres immobilisations financières '	BE	, -		BI			
	_	TOTAL (II)	┥.	$\vdash$		BK			
$\top$	Τ		BI	<b>-</b>		ВМ			
	+	Matières premières, approvisionnements	-1	-		1			
12	1	En cours de production de biens	—BN	-		BO			
2	-	En cours de production de services	Bl			BQ		<u> </u>	
-	L	Produits intermédiatres et finis	BF	<b></b>		BS			
\$ _	1	Marchandises	B.	<u> </u>		BU		ļ	
WOLLE CIRCULARY	1	Avances et acomptes versés sur commandes	В/	`L		BW'			
1 2	Ł	Clients et comptes rattachés (3)*	B:	ـــــــا		BY			
CREATER		Autres créances (3)	BZ		1 258	CA			1 258
Ě		Capital souscrit et appelé, non versé	Cl	3		CC			
¥		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	) CI			CE			
DIVERS	:[	Disponibilités	CI		460	ÇG			460
	Ť	Charges constatées d'avance (3)'	CI	1		CI			
	r	TOTAL (III)	) C		1 718	CK			1 718
S Tripon		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	-1	1	1 ,10				10
Comptes de regularisation	+	<u> </u>	$\dashv$						
ود د	$\vdash$	Primes de remboursement des obligations (V)	Η.	.—					
	-	Ecarts de conversion actif ' (VI)	-1	<b>—</b>					••••
		TOTAL GÉNÉRAL (Là VI)		┸┯	1 718	1.1	<u>.</u>	<u> </u>	1 718
		immobilisations financiere	es nettes	CP			(3) Part à plus d'un an :	CR	
		de réserve   Immobilisations	S	rocks :			Créance	es:	

Désignation de l'entreprise   SARL LA PETITE FERME	Néant
Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :	8 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	8 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	3 700
Reserve légale (3)	
Reserve légale (3) DD	
🚆 Réserves statutaires ou contractuelles DE	
Réserves statutaires ou contractuelles  Réserves réglementées (3) * (Dont réserve speciale des provisions pour fluctuation des cours B1 ) DF  Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ ) DG  Réport à nouveau DH	
Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants : El ) DG	
Report à nouveau DH	(325 984)
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	(488)
Subventions d'investissement DI	(130)
Provisions réglementées DK	
TOTAL (I) DL	(318 472)
# Produit des émissions de titres participatifs DM	(3.53 5.42)
Produit des émissions de titres participatifs  Avances conditionnées  DM  Avances conditionnées  TOTAL (II)	
TOTAL (II) DO	
Provisions pour risques	
Provisions pour risques  Provisions pour charges  DP  Provisions pour charges  DQ  TOTAL (III)  DR	
TOTAL (III) DR	
Emprunts obligataires convertibles DS	
Autres emprunts obligataires DT	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	
⊕ Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs	52 211
Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs El DW  Avances et acomptes reçus sur commandes en cours DW  Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	61 480
Dettes fiscales et sociales DY	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés DZ	
Autres dettes EA	206 500
Compte régul. Produits constatés d'avance (4)	
TOTAL (IV) EC	320 191
Ecarts de conversion passif ' (V) ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	1 718
(1) Écart de géévaluation incorporé au capital 1B	
Réserve spéciale de réévaluation (1959)	
(2) Dont Ecart de réévaluation libre	
2 (2) Dont Ecart de reevaluation fibre (D) Réserve de réévaluation (1976) IE	
(3) Dont réserve spéciale des plus values à long terme :	
(4) Dettes et produits constatés d'avance a moins d'un an EG	320 191
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	

# 3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

	on de l'entre		LA PETITE FERM	IE						Neant [
						Exerci	ce N			
					France	Exportat livraisons intrace	ions et			Foral
	Ventes de	marchandises *		FA		FB		FC	1	
		biens *		FD		ŀE		FF		
Z S	Productio	n vendue {   services '		FG		FH		FI		
PRODUITS D'ENPLOITATION	Chiffres d	Paffaires nets *		<b>-</b>		FK		FL.		
PLOI	<del> </del>	on stockée '						FM	H	
DEA		on immobilisée *						FN.	$\vdash$	
=======================================		Subventions d'exploitation								
ROD	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)									
<u>-</u>	-	Autres produits (1) (11)								
	1.00				Total des	produts d'explo	itation (2) (b)	FQ FR	$\vdash$	
	Achats de	Total des produits d'exploitation (2) (I)  Achats de marchandises (y compris droits de douane)*								
			in Governme)					FS FT	$\vdash$	
CHARGES D'ENPLOITATION	Variation de stock (marchandises)*  Vehats de matières premières et autres approxisionnements (s compris droits de douane)*								$\vdash$	<u></u>
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*									
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*  Nutres arbeits et charges externes (3) (6 bys):								$\vdash$	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*  Impôts, taxes et versements assimilés *								┢	4 8
	Salaires et traitements *								$\vdash$	
FXP									$\vdash$	
3 3	Charges sociales (10)							FZ	$\vdash$	
LARG	Sur immobilisations  - dotations aux amortissements *							GA GB	$\vdash$	
5	Sur ummobilisations  - dotations aux provisions  Sur actif circulant : dotations aux provisions  Pour risques et charges : dotations aux provisions									
	Sur actif circulant : dotations aux provisions *									
									`	·····
	Autres ch	arges (12)						GE	-	
4 DÉ	CIU TAT	NEVEL OFFATION (I III)			l ofal des	charges d'exploi	ation (+) (11)	GF	<u> </u>	48
	1	D'EXPLOITATION (I - II)						GG	$\vdash$	(48
орегавовь		attribué ou perte transférée *					(III)	GH	$\vdash$	
> ਵ	1	portée ou bénéfice transféré					(IV)			
ß	<b></b>	financiers de participations (5						GJ	-	
Ē	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)							GK	$\vdash$	
PRODUTIS HINANCIERS	-	térèts et produits assimilés (5						GL		
£ .	<u> </u>	sur provisions et transferts de	charges			<del> </del>		GM		
OD	Différences positives de change							GN		
ž	Produits	nets sur cessions de valeurs n	nobilieres de placement					GO	<u> </u>	
×,					,	otal des produits f	manciers (V)	GP	┢	<del></del>
CIER	ļ	s financières aux amortisseme	ents et provisions *	<del></del>				GQ	$\vdash$	
NNN	Intérêts et charges assimilées (6)							GR GS	-	
H.	Différences négatives de change								⊢	
1.5	Charges nettes sur cessions de valeurs mobiliéres de placement								<u> </u>	<del></del>
ARGE	1							# ( `I '		
CHARGES FINANCIERES	<u> </u>	FINANCIER (V - VI)			lot	al des charges fin	ancieres (V1)	GU	$\vdash$	

RENVOIS voir (ableau nº 2053). Des explications concernant cette rabrique sont données dans la notice nº 2032



(4) COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite) DGFip N° 2053-SD 2022

Formulaire obligatoire ariale 33	١
du ( ode general des impots)	

- 4	ii ⊆ode g	eneral des imposs			
Dé	signati	on de l'entrepriseSARL_LA_PETITE_FERME			Neant :
				Exe	rcice N
	Λ.	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	NV.	Produits exceptionnels sur opérations en capital :	нв		
) G	EXCEPTIONNELS	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	ENC	Total des produits exceptionnels (**) (VII)	нр		
	E E	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 his)	HE		
<u> </u>	FXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	HF		
E H	EPTIO	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	FXC	Total des charges exceptionnelles (¬) (VIII)	нн		
4	– RÉ	SULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)	н		
P:	articipa	tion des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	НÚ		
Ic	npôts	sur les bénéfices ' (X)	НК		
		TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL		
		TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	НМ		488
5	– BÉ	NÉFICE OU PERTE (Total des produits — total des charges)	HN		(488)
	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	НО		
		produits de locations immobilières	ΗY		
	(2) I	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	1G		***************************************
		· Crédit bail mobilier '	HP		
	(3) 1	Ort Crédit bail inmobilier	НQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	iн		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1 u f		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 his du C.G.L.)	НХ		
	(iter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 21° octies)	RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
21	(9)	Dont transferts de charges	AI		
RENVOIS	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)    Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS   A5	A2		
중	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	Ai		
	(7:	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9	] [		
	-13;	Dont constantons facultatives Madelin  A7  Dont constantons facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite  A8			
	(")	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (*) et le joindre en	Exercic		ats exceptionnels
			+		
	(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs : Chaiges auternaires :	Гхетфо		duis anterieurs
		( huges autentures		Proc	ours attributes
1					
1					

<sup>1</sup> Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice nº 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 Å du Code général des imposs) 5 IMMOBILISATIONS DGFiP N°2054-SD 2022 SARL LA PETITE FERME Néant |x|\* Désignation de l'entreprise CADRE A **IMMOBILISATIONS** Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence Acquisitions, creations, apport et virements de poste a poste TOTAL I OR. D٩ Frais d'établissement et de développement TOTAL II Autres postes d'immobilisations incorporelles ΚĐ K F KH кн 1.9 Dont Composants Sur sol propre Sur sol d'autrui Dont Composants Mi ĸ٨ Κí Installations générales, agencements et aménagements des constructions M2 KP Installations techniques, matériel Dont κι Composants et outillage industriels Installations générales, agencements aménagements divers \* κw ΚX Matériel de transport \* Matériel de bureau et mobilier informatique LB Emballages récupérables et divers \* LE LF Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes TOTAL III LP хΤ Participations évaluées par mise en équivalence 8G 8М FINANCIÈRES Autres participations Autres titres immobilisés ١R ıs Prêts et autres immobilisations financières ıυ **TOTAL IV** TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV) ØН Diminutions

par cessions a des tiers on misc

base survice ou résultant Valeur brute des Réévaluation légale \* ou éviduation par inise en équivalence CADRE B **IMMOBILISATIONS** par virement de poste à poste la fin de l'exercice Valeur d'origine des immobi-lisations en fin d'exercice Frais d'établissement IN ca DØ) D7 et de développement TOTAL I Autres postes d'immobilisations ١x Ю LV I.W **TOTAL II** incorporelles ΙP LZ. ΙQ Sur sol propre ME IR Constructions Sur sol d'autrui ΜГ MF мі Inst. gales, agencts et am. de-IS Мŀ MI constructions Installations techniques, matériel et outil-CORPORELLES ΙT lage industriels Inst. gales, agencts, amé-IU M١ nagements divers Autres ΙV Matériel de transport MF МC MI mobilisation Matériel de bureau et MS мт informatique, mobilier corporelles Emballages récupérables et divers \* Μź Immobilisations corporelles en cours NB Avances et acomptes NC ND NE NE TOTAL III ΙY Participations évaluées par 12 ØL. М7 mise en équivalence FINANCIÈRES Autres participations IO ØΧ OY CNY Autres titres immobilisés 2D Prêts et autres immobilisations financières 21 13 **TOTAL IV** NJ NK 2Н TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV) ωĸ ЮΜ

<sup>\*</sup> Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



# TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code géneral des impôts)	SUR	MMOBILISA	ATIONS AMO	ORTISSABL	ES	
				Exercice N	closte 3 1 1	22021
Les entreprises ayant						nt joindre
	déclaration jusqu'à (e RL LA PETIT	•	ce au cours duquel la	provision spéciale (	col.6) devient nulle.	Néant  X *
Designation de l'entreprise :	NO DI LETTI	B. P. BIMID				Neam [21]
CADRE A	Détermination du n	auntunt das Sauet	1			T
CADRE A	teol. 1 - col			marge supplémentaire	d'amortissement	Montant de la
	Augmentation	Augmentation	Au cours de	e l'exercice	Montant cumulé	provision spéciale à la fin de l'exercice
	du montant brut des immobilisations	du montant des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)	à la fin de l'exercice (4)	{(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
Concessions, brevets et	1	2	3	4	5	6
droits similaires					1	
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat, et out, industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						
(1) Les augmentations du montant bri amortissables réévaluées dans les ce Le montant des écarts est obtenu en  (2) Porter dans cette colonne le suppléi	onditions définies à l'art i soustrayant des monta	ticle 238 <i>bis</i> J du code ( nts portés colonne 1, co	général des impôts et fi eux portés colonne 2.	gurant à l'actif de l'ent	reprise au début de l'exe	
(3) Cette colonne ne concerne que les utilisé de la marge supplémentaire c		luées cédées au cours	de l'exercice. Il conv	ient d'y reporter, l'ann	née de la cession de l'é	flément, le solde non
(4) Ce montant comprend : a) le montant total des sommes por b) le montant cumulé à la fin de l'e	tées aux colonnes 3 et «		int correspond à des élé	éments figurant à l'act	if de l'entreprise au dél	out de l'exercice.
(5) Le montant total de la provision spe	éciale en fin d'exercice	est à reporter au passif	du bilan (tableau n° 20	951) à la ligne « Provis	sions réglementées » .	
CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31	DÉCEMBRE 1976 II	MPUTÉS SUR LA P	ROVISION SPÉCIA	LE AU POINT DE \	/UE FISCAL	
1 - FRACTION INCLUSE DANS LA	PROVISION SPÉCIAI	LE AU DÉBUT DE L'	EXERCICE			
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉ	SULTAT DE L'EXER	CICE				
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA I	PROVISION SPÉCIAI	LE EN FIN D'EXERC	TICE			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

SAGE Experts-comptables

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation. Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

**6** 

AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055-SD 2022

du Code general des													
Désignation de l'		LA PET			S DE	L'EXERCICE DE	S AN	#ORTIS	SSEME	NTS TECH	NIOU	FS	Neam 2
CADRE A	•			(OU VEN		N DIMINUTION	N DE	L'ACTI	F) *		1		
IMMOBILIS	ATIONS AMORTISSAB	LES	Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations dotation de l'exercice				ements sortis			
rais d'établisseme	ent et de développemer	nts	Υ.		_ EL			EM			LEN L	•	
onds commercial			RE		RF			RI L			RJ		
Autres immobilis	ations incorporelles		PE		PI			PG			PH		
		TOTAL I	RK		RM			RN			R()		
errains			PI		PI			PK _			PL.		
	Sur sol propre		М		PN			PO			]b6		
Constructions	Sur sol d'autrui		PR		PS			lal.			PU		
	Inst. générales, agencement aménagements des construit		N.		PW			PX			PY.		
stallations technic	ques matériel et outillage	industriels	77.		$\Box_{QA}$			OB	•				
T	Inst. générales, agencem aménagements divers	nents.	OD O		T <sub>QE</sub>			OF					
Autres			`					┤`├──			┨`├		
nmobilisations	Matériel de bureau et		)H		ᅱ`ㅏ						QK -	-	
corporelles	informatique, mobilier				QM			ĮQN 📙			QO		
	Emballages récupérables		Ŋ. ——		QR QR			(% L			QT_		
			χľ		$- Q_{I} $			Ćπ.			QX		
	TOTAL GÉNÉRAI		(N		ØP			#Q]			ØR		
CADRE B	VENTILATI		MOUVE TIONS	MENTS AFFE	CTAN	T LA PROVISIO	ON PO	REPRIS		SSEMENT	S DER	OGA	TOIRES
Immobilisations amortissables	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Cole	nne 2 Jégressif	Colonne 3 Amortissement l exceptionne		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	,	Colonne Mode dégi	. 5	Colonne Amortissemer exception	n fiscal	-	ouvement net de imortissements i fin de l'exercic
ais établissements	<del></del>	N1		N2		3	N4			N5		N6	
nds commercial	RP	RQ		RR	F	ıs	RT			RU.		RV	
itres immobilisatio	ns N-	N8		P6	]1	7-1	128			(x)		QI	
TOTALI	RW	RX		RY	F	V.	SB			SC		SD	
errains	Q2	Q3		QI D	T (	)5	706			Q-		Q8	-
Sur sol propre	(y)	R1		R2	-    -	ß	Ra	•		R5		R6	
Sur sol d'autrui	R-	R8		RO		ši	<b>∃</b> ₅չ-Ի			83		┧ၗ┝	
Inst. gales, agenc	<b>-</b>	┪┝──		-	-		-} }					┨┝	
et am. des const.	85	_\*\	•	57	;		89	***		17		112	
t. et outillage	13	174		T5		31	<u> </u>			IR		179	
Inst. gales, agenc am. divers	u	U2		U3	]ı	[4	1/5			C6		]t	
Matériel de transport	U8	(r)		V1	,	:2	V3			V4		\v5	
Mat. bureau et	1,4	1,		1/8		(9)	Wi			W2		\w3	
Emballages	1	<del> </del>		<del>                                     </del>			-l -l			-		┨┝	
récup, et divers	W.4	W 5		// n	\ <sup>v</sup>	("	-\"× -			W <sup>3</sup>			
TOTAL II	X2	X3		X4		3	X6			X,		7/8	
rais d'acquisition de res de participations TOTAL III	NL					M						NO	<u>-</u>
Total general (I + II + III )	NP	NQ		NR	]١	8	NT			NU		NV	
otal général 🏎 🕬 NP + NQ + NR)	NW		Lota (N:	il général sou conside S + NT + NU)	Υ			Tota	il général » (NW – N)	n venile NZ			
CADRE C													
AFFECTANT	MENTS DE L'EXE LES CHARGES R USIEURS EXERCI	ÉPARTIES	,	Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements			Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émissio	on d'emprunt a étaler							7.9			Z8		
D	boursement des obliga	duns						SP			SR		

<sup>\*</sup> Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice nº 2032

7

# PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code general des imposs)

			Montant au debut	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS :	Montant
	Nature des	provisions	de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	à la fin de l'exercice
	Provisions pour gisements minie	reconstitution des rs et pétroliers	3T	TA	ТВ	TC
	Provisions pour (art. 23" <i>bis</i> A-II	investissement	3U	TD	TE	TF
6	Provisions pour	hausse des prix (1) *	3V	TG	тн	п
regionicinos	Amortissements	dérogatoires	3X	ТМ	TN	то
	Dont majoration de 30 %	s exceptionnelles	D3	D4	D5	D6
rtovisions	Provisions pour cart. 39 <i>quinqui</i> e	prêts d'installation s H du CGD	ŋ	IK	IL	IM
_		s réglementées (1)	3Y	TP	то	TR
		TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
	Provisions pour	litiges	4A	∔B	4C	áD.
	Provisions pour aux clients	garanties données	4E	4F	4G	4H
		pertes sur marchés	4J	4K	4L	4M
		amendes et pénalités	4N	4P	4R	48
charges	Provisions pour	pertes de change	4T	4U	4V	4W
ย	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires		4X	4Y	4Z	5A
usdacs	Provisions pour impôts (1)		5B	5C	5D	5E
u Jnod	Provisions pour renouvellement des immobilisations *		5F	5H	5)	5K
Suns	Provisions pour gros entretien et grandes révisions		EO	EP	EQ	ER
PTOVISIONS		charges sociales et	5R	58	5T	5U
		s pour risques et	5V	5W	5X	5Y
		TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
		- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6Н
	sur immobilisations	- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	04	Ø5
ation		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
epreci	Į (	- autres immobilisa- tions financières (D*	ø6	ø-	Ø8	<b>ø</b> 9
our c	Sur stocks et en	cours	6N	6P	6R	68
Provisions pour depreciation	Sur comptes clie	ents	6Т	6U	6V	6 <b>W</b>
PTOVI	Autres provisior dépréciation (1)	s pour	6X	6Y	6Z	7A
		TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNI	ÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC UC	UD
			- d'exploitation	UE	UF	
		Dont dotations et reprises	– financières	UG	ин	
et teptibes			- exceptionnelles	U	UK	

(D à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA: Les charges a payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état detaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice nº 2032

Page

Formulaire obligatoire (article 53 A

(8)

# ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE \*

DGFiP N°2057-SD 2022

	lu Code ge	obligatoire cart géneral des un	nots).				LOTURE DE L'I		CICE		Mr. Tile
		ation de l'e	entreprise : SARL LA P	ETITE FERME		M	fontant brut		A I an au plus	<u> </u>	Néant   * A plus d'un an
$\vdash$	ADRE		******	ICES			1		2		3
100	Crear		hées à des participations		UL			UM —		UN	
DEL'ACTIF	Prêts	s (1) (2)			UP			UR		US	
Ľ.	Autre	es immobi	lisations financières		lut			UV		uw	
	Clien	nts douteur	cou litigieux		^^						
	)	es créance			СХ						
	Créance	ce représentati és ou remis en p	ve de oures (Provision pour dépréciation antérieurement constituée *	u <b>o</b> )							
=	Perso	onnel et co	mptes rattachés		UY						
CELA	Sécui	rité social	et autres organismes sociaux		cz						
DE L'ACTIF CIRCULANT	État e	et autres	Impôts sur les bénéfices		VМ						
L'ACT		lectivités	Taxe sur la valeur ajoutée		∨в		1 258		1 258		
품		bliques	Autres impôts, taxes et versem	ents assimilés	VN						
		o.ique.	Divers		VΡ						
	Grou	upe et asso	ciés (2)		vc						
1		iteurs diver	rs (dont créances relatives à des	opérations	VR						
			tées d'avance		vs						
				TOTAUX	$ _{v_T} $		1 258	vu	1 258	vv	
			- Prêts accordés en cour	s d'exercice	VD					<u></u>	
RENVOIS	(1)	Montant des		s en cours d'exercice	VE						
	$\perp$	- Remboursements obtenus en cours d'exercice									
I S	(2)	Prêts et av	ances consentis aux associés (pers	onnes physiques)	$V_{\rm F}$						
	(2)		ances consentis aux associés (pers	Montant b			A I an au plu		A plus d'1 an et 5 ans au pl	lus	A plus de 5 ans
_	ADRE	В	ÉTAT DES DETTES	Montant b			A I an au plu- 2	; ;	A plus d'1 an et 5 ans au pl	lus	A plus de 5 ans
En	ADRE	obligataire	ÉTAT DES DETTES	Montant b						lus	
En Au	ADRE prunts of tres emprunts	obligataire	ÉTAT DES DETTES es convertibles (1) igataires (1)	Montant b 1 7Y 7Z						hus	
En Au	ADRE  tres emprunts auprès établisse	obligataire oprunts obligates s et dettes s des sements	ÉTAT DES DETTES es convertibles (1) igataires (1) à 1 an maximum à l'origine	Montant b I 7Y 7Z VG						lus	
En Au	ADRE  prunts en  prunts auprès établisse de créc	obligataire opprunts obligate dettes set dettes seements dit (1)	es convertibles (1) igataires (1) à 1 an maximum à l'origine à plus d'1 an à l'origine	Montant b 1 7Y 7Z VG VH						hus	
En En	ADRE  aprunts of tres emprunts of tres e	obligataire apprunts obligs et dettes s des sements dit (1) et dettes fi	ÉTAT DES DETTES es convertibles (1) igataires (1) à 1 an maximum à l'origine à plus d'1 an à l'origine mancières divers (1) (2)	Montant b I 7Y 7Z VG VH 8A	rut	400	2		3	lus	
En Au Er Fo	ADRE tres emprunts auprès établisse de créc aprunts o urnisseu	obligataire oprunts obligates s et dettes s des sements idit (1) et dettes fi urs et com	ÉTAT DES DETTES es convertibles (1) igataires (1) à 1 an maximum à l'origine à plus d'1 an à l'origine inancières divers (1) (2) ptes rattachés	Montant b  7Y  7Z  VG  VH  8A  8B		480	2	480	3	hus	
En En Fo	ADRE  tres emprunts auprès établisse de créc aprunts ournisseu	obligataire opprints oblige the dettes is designed obligates and the dettes for the dette for the det	ÉTAT DES DETTES es convertibles (1) igataires (1) à 1 an maximum à l'origine à plus d'1 an à l'origine inancières divers (1) (2) ptes rattachés s rattachés	Montant b I  7Y  7Z  VG  VH  8A  8B	rut	480	2		3	lus	
En En Fo	ADRE  tres emprunts auprès établisse de crécuprunts ournisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnis	obligataire obligataire obligataire obligataire obligataire obligataire obligate obl	ÉTAT DES DETTES es convertibles (1) igataires (1) à 1 an maximum à l'origine à plus d'1 an à l'origine mancières divers (1) (2) ptes rattachés s rattachés utres organismes sociaux	Montant b  7 Y  7 Z  VG  VH  8A  8B  8C  8D	rut	480	2		3	lus	
En En Fo	ADRE  aprunts of tres emprunts auprès établisse de crécuprunts of urnisseurs connel of tres en financial de crécuprunts of urnisseurs expresseurs de crécuprunts of urnisseurs expresseurs de crécuprunts	obligataire obliga	ÉTAT DES DETTES es convertibles (1) igataires (1) à 1 an maximum à l'origine à plus d'1 an à l'origine mancières divers (1) (2) ptes rattachés s rattachés utres organismes sociaux pôts sur les bénéfices	7Y	rut	480	2		3	lus	
En En Fo	ADRE  aprunts of tres emprunts auprès établisse de crécuprunts ournisseursonnel deurité so État et autres	obligataire obliga	ÉTAT DES DETTES es convertibles (1) igataires (1)  à 1 an maximum à l'origine à plus d'1 an à l'origine mancières divers (1) (2) ptes rattachés stres organismes sociaux pôts sur les bénéfices exe sur la valeur ajoutée	Montant b 1 7Y 7Z VG VH 8A 8B 8C 8D 8E VW	rut	4480	2		3	lus	
En Au Er En Fo	ADRE  aprunts of tres emprunts auprès établisse de crécuprunts of urnisseurité soil état et autres oblectivi	obligataire obliga	à 1 an maximum à l'origine à plus d'1 an à l'origine nancières divers (1) (2) ptes rattachés s rattachés atres organismes sociaux pôts sur les bénéfices exe sur la valeur ajoutée ligations cautionnées	Montant b  7	rut	480	2		3	lus	
En Au Er En Fo	ADRE  aprunts of tres emprunts auprès établisses de crécuprunts of tres emprunts of tres em	obligataire obligataire obligataire obligataire obligataire obligataire obligataire obligataire obligate obliga	es convertibles (1)  a 1 an maximum à l'origine à plus d'1 an à l'origine inancières divers (1) (2)  ptes rattachés stres organismes sociaux  pôts sur les bénéfices axe sur la valeur ajoutée digations cautionnées tres impôts, taxes et assimilés	Montant b 1 7Y 7Z VG VH 8A 8B 8C 8D 8E VW VX VQ	rut	480	2		3	lius	
En En Fo	ADRE  aprunts of tres emprunts auprès établisses de crécuprunts of tres emprunts of tres em	obligataire obligataire obligataire obligataire obligataire obligataire obligataire obligataire obligate obliga	à 1 an maximum à l'origine à plus d'1 an à l'origine nancières divers (1) (2) ptes rattachés s rattachés atres organismes sociaux pôts sur les bénéfices exe sur la valeur ajoutée ligations cautionnées	Montant b  7	rut	480	2		3	lus	
En En Fo Sé	ADRE  aprunts of tres emprunts auprès établisse de crécuprunts ournisseurnisseurnisseurnisseurnisseurnité so État et autres ollectivioublique et sur poupe et	obligataire sprunts obligataire sprunts obligataire set dettes sides sements dit (1) et dettes fi urs et compte et compte sociale et au Im Ta ittés Obligates Au rimmobilis associés (1)	ÉTAT DES DETTES es convertibles (1) igataires (1) à 1 an maximum à l'origine à plus d'1 an à l'origine inancières divers (1) (2) ptes rattachés s rattachés atres organismes sociaux pôts sur les bénéfices axe sur la valeur ajoutée digations cautionnées tres impôts, taxes et assimilés sations et comptes rattachés 2)	Montant b 1 7Y 7Z VG VH 8A 8B 8C 8D 8E VW VX VQ	rut		61		3	lus	
Enn Foo Sé	ADRE  aprunts of tres emprunts auprès établisse de crécularité so de crécularité sur des crécularités de crécularité sur des crécularités de crécularité sur des crécularités de cr	obligataire prunts obligataire set dettes set dettes set dettes set dettes fidit (1) et dettes fi urs et compter occiale et au Ta ités Ob Au r immobilis t associés ( tttes (dont c s de pensio	es convertibles (1)  a 1 an maximum à l'origine à plus d'1 an à l'origine inancières divers (1) (2)  ptes rattachés stres organismes sociaux  pôts sur les bénéfices axe sur la valeur ajoutée digations cautionnées tres impôts, taxes et assimilés stations et comptes rattachés  2) lettes relatives à des n de titres)	Montant b 1 7Y 7Z VG VH 8A 8B 8C 8D 8E VW VX VQ 8J VI	61	211	61	480	3	lus	
En Fo Pe Sé	ADRE  aprunts of tres emprunts auprès établisse de crécuprunts of urnisseursonnel de curité so État et autres oblique et tres det érations et en coupe et tres det érations et e representations et en coupe et en coupe et en coupe et en coupe et et en coupe et en coupe et en coupe et et en coupe et et en coupe	obligataire prunts obligataire set dettes set dettes set dettes set dettes fidit (1) et dettes fi urs et compter occiale et au Ta ités Ob Au r immobilis t associés ( tttes (dont c s de pensio	ètat des dettes es convertibles (1) igataires (1) à 1 an maximum à l'origine à plus d'1 an à l'origine mancières divers (1) (2) ptes rattachés es ur la valeur ajoutée digations cautionnées etres impôts, taxes et assimilés es sations et comptes rattachés es rattachés es rattachés es des in de titres des des de titres empruntés	Montant b 1 7Y 7Z VG VH 8A 8B 8C 8D 8E VW VX VQ 8J VI	61	211	61	480	3	lus	
En Fo Pe Sé	ADRE  aprunts of tres emprunts auprès établisse de crécuprunts of urnisseurité so État et autres offettivités de crécuprunts offettivités de crécuprunts offettivités de crécuprunts offettivités sur oupe et tres det érations ette représeure de cremis en coupe et tres det érations ette représeure de cremis et de cremis en coupe et tres det érations et de cremis et de c	obligataire prunts obligataire prunts obligataire set dettes s des sements dit (1) et dettes fi urs et compte occiale et au it Im Ta ittés Ob associés ( ttes (dort c s de pensio	à 1 an maximum à l'origine à plus d'1 an à l'origine nancières divers (1) (2) ptes rattachés s rattachés stres organismes sociaux pôts sur les bénéfices actes ul valeur ajoutée digations cautionnées tres impôts, taxes et assimilés sations et comptes rattachés (2) lettes relatives à des n de titres) de titres empruntés	Montant b  7	61	211	61	480	3	lus	
En Fo Pe Sé	ADRE  aprunts of tres emprunts auprès établisse de crécuprunts of urnisseurité so État et autres offettivités de crécuprunts offettivités de crécuprunts offettivités de crécuprunts offettivités sur oupe et tres det érations ette représeure de cremis en coupe et tres det érations ette représeure de cremis et de cremis en coupe et tres det érations et de cremis et de c	obligataire obligataire obligataire obligataire obligataire obligataire obligataire obligataire obligate obliga	à 1 an maximum à l'origine à plus d'1 an à l'origine nancières divers (1) (2) ptes rattachés s rattachés stres organismes sociaux pôts sur les bénéfices actes ul valeur ajoutée digations cautionnées tres impôts, taxes et assimilés sations et comptes rattachés (2) lettes relatives à des n de titres) de titres empruntés	Montant b  7	61	211	52 206	480 211 500	3	lus	
En Fo Pe Sé	ADRE  aprunts of tres emprunts auprès établisse de crécuprunts of urnisseurs emprunts of tres det emprunts of tres det emprunts of tres det empre emp	obligataire obligataire obligataire obligataire obligataire obligataire obligataire obligataire obligate obliga	es convertibles (1)  a 1 an maximum à l'origine à plus d'1 an à l'origine inancières divers (1) (2)  ptes rattachés s rattachés stres organismes sociaux  pôts sur les bénéfices attes organismes sociaux  pôts sur les bénéfices tres impôts, taxes et assimilés stres impôts, taxes et assimilés sations et comptes rattachés 2)  lettes relatives à des n de titres) de titres empruntés *	Montant b  7	61 52	211	52 206	480 211 500	3	lus	

(9)

# DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A-SD 2022

du Cod	e general des impors)								
Desig	gnation de l'entreprise SARL	LA PETITE	FERME	Formulaire	dépose au titre de l'IR	E.L. X	Néant □*		Exercice N. clos le 1 3, 1, 1, 2, 2, 9, 2, 1
	RÉINTÉGRATIONS			BÉS	NEFICE COMPTABLE	DE L'EXERC	ICE	WA.	
ion	Rémunération du travail de l'	exploitant ou de	s associés (entrep	orises à l'IRO				WВ	
ļ ģerē	Avantages personnels non déductible tsauf amortissements à porter ligne c	es *	WD		nts excédentaires (art. 39-4 ortissements non déductible			ΧE	
3-5	Autres charges et dépenses somptua (art. 39-4 du C.G.L.)	ilea, es	WF		véhicules des sociétés	ŴĠ		1	TENTON SER
3 <u>2</u>	Fraction des loyers à réintégrer dans crédit-bail immobilier et de levée d'o	le cadre d'un	RA		overs dispensée de réintégr	ation RB	1)	1	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadr		WI	Charges a pa	iver lices à des états et terri	oires XX		xw	The Contract of the Contract o
동크	déductibles (cf. tableau 2058-B, cadr Amendes et pénalités		WI		<u>tifs non déductibles (cf. 200</u> ncières (art. 39 1 3° et 212 <i>6</i>	)·-/ns)		1``	Maria Walanga
8	Réintégrations prévues à l'art			Changes into	Herere van 1947 et 2129			XY	# 100 120 120 120 120 120 120 120 120 120
Charges non admises en déduction du resultat fiscal	Impôt sur les sociétés (cf. page								
	Benefices reasses par une societe 1997		2-1407(-1407)	Resultats benef	iciares vises 177			K7	
Quote	Part Ide personnes ou un GIE	<del>-}</del> -		a famicle 200 f			. 1 .	1	
oositic S et Iffere	nettes à	{ <del></del>		ou de 19 %	12,80 % pour les entre	prises a i impo	sur le revenu	1 1	
d ding	long terme	- imposees	au taux de 0 %					ZN	
Régimes d'imposition particuliers et impositions differees	Fraction imposab	le des plus-value exercices antérie			Plus-values nettes à cot			WN	
Réj iii				Y - F	Plus-values soumises at	i régime des f	usions	WΟ	
	Écarts de valeurs liquidatives				7 P	1 T		XR	
e e	grations diverses à		excédentaires et 212 du C G 1 ) S	it!	Zones d'entrepri Cactivité exoné	rée) 3W	·	WQ	
detail	ler sur feuillet séparé DONT *				Quote-part de 12 plus-values à taux				
Réinté	gration des charges affectées :	aux activités élig	ibles au régime d	e taxation au	tonnage			Y1	
Résult	at fiscal afférent à l'activité rele	evant du régime	optionnel de taxa	ation au tonn	age			¥3	,
							TOTAL I	WR	
H.	DÉDUCTIONS				PERTE COM	IPTABLE DE	L'EXERCICE	ws	488
Quote	-part dans les pertes subies pa	ir une société de	personne ou un	G.I.E. •				WT	
Provisi	ons et charges à payer non déductible	es, antérieurement t	axées, et réintégrées	dans les résultat	s comptables de l'exercice	tcf. tableau 2058	-B-SD, cadre III)	WU	
		= imposées at	ı taux de 15 %+12	2,80 ° i pour les	entreprises soumises à l'ir	npôt sur le reve	nu)	wv	
	Plus-values	<ul> <li>imposées at</li> </ul>	rtaux de 0 %					wн	
	nettes à	- imposées au	rtaux de 19 %					WP	
sition erec	long terme	- imputées su	r les moins-value:	s nettes à lon	g tenne antérieures			ww	
E 25 E		- imputées su	r les déficits antéi	rieurs				ХB	
Regimes d'imposition particuliers et impositions differées	Autres plus-values imposées	au taux de 19 %	6					16	
Regional	Fraction des plus-values net	tes à court terme	de l'exercice dor	nt l'impositio	n est différée *			wz	
1	Régime des sociétés mères e		Quote-p	oart de frais et	charges restant imposal	ole 2A	)	XA	
	Produit net des actions et pa Produits de participation inélig			•	s nets de participation nauteur de 99% (art 223	B du CGI)		z	
	Déduction autorisée au titre							ZS.	
<b>5</b>	Majoration d'amortissement	•						$ _{XD}$	
citation	Enterprise nouvelles (Reprise L		Entreprises nouvelles	L2	leines entreprises if	esvanes L5		XF	
Mesures d'inc	Who we will be seen to	2	Socie avestisemens mine		And de testrichi.	aliende DA	<del></del>		
lesun	記述語 Zinchan handrane ffi O	v	rotecs (art. 2000) Bassin d'emplor a redve arra		la detense ⊖ <del>a</del> <i>tenh</i> Zone franche d'a	rmé No VC		1	
	F ≥ Blassin into an a dynamiser p	ין	Zone de reviglismon ritiale		zat 14 glicketalecie Zone de développi	meni pr		1	
	Écarts de valeurs liquidatives	SUE OPC Gentres	ariene it 178)		рпопыте и эт	esta us)		xs	The form of the second was a
Déduc	doni deduction exceptionnelle	_	Litari dessi non excensionelle	7.14	dont decidence of nelle art 39 Line	a chuos 7C	1	· · ·	
diverse détaille	S il dort deduction exceptionnelle		similateur de conduite art 32 décies 1 : doit défaction exceptionne		creance degagee	par le /1	)	XG	
sur feu séparé		_	dont déduction exceptionne (act 39 decies F)		report en amere d dont déduction ex nelle (art 39 deces	ception- 11	′		
	ction des produits affectés aux	<b></b> . activités éligible	•	ixation au tor		· -	•	Y2	
111	. RÉSULTAT FISCAL		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·				TOTAL II	хн	488
			<u> </u>	bénéfic	re (I moins ID	XI		1	
Résult	at fiscal avant imputation des	déficits reportab	les : {		(II moins D	<b>MARKET</b>	\$1.45 P. 25 P.	ΧI	438
Défici	it de l'exercice reporté en arriè	re (entreprises à	ITS) *	361616		Z.L.	ស្គាល់ ម៉ូត្រប់ ម៉ូត្រប់ ម៉ាត្	1 ~	438
	its antérieurs imputés sur les ré			( PIS) *		1		XL	CAR CONSIDER OF THE SECOND
			ICIT reportable er		· V()	VN KARA	وهند والهر بالدراء المعدد	ΧO	488
			erre in the production of the			- 43 3			188

<sup>\*</sup> Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-8D

Formulaire obligatoire (article 53/X) du Code general des impôts)

(10)

# DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFiP N°2058-B-SD 2022

Désignation de l'er	ntreprise SARL LA PETITE FE	RME				Neant [ ] *
I. SUIVI DES	S DÉFICITS					
Déficits restant à ri	reporter au titre de l'exercice precédent (1)				K4	21 50
Dont deficits trans	iteres de plein droit (art 209-11-2 du CGI)	(4bis	Nombre d'	opérations sur l'exercice	K∔ter	
	total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	· ·······
Deficits reportable	es (différence K4 + K4bis - K5)				<b>K</b> 6	21 50
Deficit de l'exercic	ce (tableau 2058A, ligne XO)				YJ	48
Fotal des déficits r	restant å reporter ( somme K6 + YJ)				YK	21 93
I. INDEMNIT	ÉS POUR CONGÉS À PAYER, C	HARGES SOCIALES ET FISCAL	ES CORR	RESPONDANTES	-	
Montant déduc sous le régime	ctible correspondant aux droits acquis par de l'article 39-1. 1º <i>bis</i> Al. 1ºr du CGI, d	les salariés pour les entreprises placées lotations de l'exercice	3		ZT	
II. PROVISIO	NS ET CHARGES À PAYER, NON	I DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIE	TTE DE L	-'IMPÔT		
	(à détailler sur feuillet s	séparé)		Dotations de l'exercice	1	Reprises sur l'exercice
Indemnités pou pour les entrepr	ir congés à payer, charges sociales et fisci rises placées sous le régime de l'article 39	ales correspondantes non déductibles 0-1. 1° bis Al. 2 du CGI*	zv		zw	
Provisions pour	r risques et charges *				•	
			8X		8Y	
			8Z		9A	
			٩В	<u> </u>	9C	
Provisions pour	r dépréciation *					
			9D		9E	
			9F		9G	
	<del>-</del>		9Н		9,1	
Changas à muse						
Charges à paye						
			9K		9L	
			9М		٩N	
			9Р		9R	
		. 68	98	<u> </u>	9T	
	T	NT411V AVA 201 00. AVA 201 00.	YN		YO	
	11	OTAUX (YN = ZV å 9S) et (YO = ZW å 9T å reporter au tableau 2058-A-2 :	, <u>L</u>	ligne Wi		ligne WU
	····			···		
	CONSÉQUENCES DE	LA MÉTHODE PAR COMPO	OSANTS	(art.237 septies du C	(GI)	
		Montant au début de l'exercic	ce	Imputations	T	Montant net à la
Montant de la	réintegration ou de la déduction	1,1			+-	fin de l'exercice

<sup>Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n=2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B deposé au titre de l'exercice precedent</sup> 

# (11)

# TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-C-SD 2022

Formulane abligatione arricle \$5.3 through general les imposs)

Ð	esign	ation de l'entreprise : <u>SARL LA PETITE FE</u>	RME									Ne	ant [	
		Report a nouveau figurant au bilan de l'exercice	OC			Affectations	− Ré	serves légales	ZB					
		intérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			2	aux reserves	- Au	tres reserves	ZD					
41.		Resultat de l'exercice precedant celui pour lequel a declaration est établie	OD		FECTATIONS	Dividendes			ZE	┼				
,	5	Prélevements sur les reserves	Œ		M-FEC	Autres répartition			ZF	+				
	F				٠.	Report a nouvea		grammed and the deal MA	ZG					
		TOTAL I OF SER To total I dott necessarement etre egal an total ID TOTAL II ZH												
L		ISEIGNEMENTS DIVERS							1	ــــ	Ex	(ercice !	<b>\</b> .	
	ENT	- Engagements de crédit-bail mobilier		( pris en	credit-l	e de revient des bier pail	" J-	<u>_</u>	) YQ	<u> </u>				
	NGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail immobilier							YR	L				
	ENG	- Effets portés à l'escompte et non échus							YS					
П		- Sous-traitance							] YT					
l	ARGE	- Locations, charges locatives et de copropriété		( doni mo en local	ontant d tion pot	es lovers des biens pr r une durce > 6 mois	<sup>18</sup> J8	]	XQ	, _				
	T CH.	– Personnel extérieur à l'entreprise							YU					
3	ATS E	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (h	ors i	etrocessions)					$\frac{1}{2}$ ss				4 (	48
SPC	ACH EX	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages												
DETAILS DES POSTES	AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Autres comptes Compt								ļ				39
)ETA	Į.	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							Ζį					88
Γ	<del>[</del>	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE												
	IMPÒTS ET TAXES	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	·	( dont ta petrolic		ieure sur les produit	S ZS	]	92					
L	IM	Total du poste correspon	dant	à la ligne FW du	tablea	u n° 2052			YX					
Γ	¥.	– Montant de la TVA collectée							YY					
	TVA	- Montant de la TVA deductible comptabilisée au cours	de l'e	xercice au titre des	biens e	t services ne constit	uant pas des	immobilisations	YZ					80
Г		- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration	socia	de nominative au t	itre de	2019) *			ОВ	1				
		- Montant de la plus-value constatée en franchise d	l'imp	oôt lors de la prem	iière o	ption pour le régi	me simplifié	d'imposition *	os					
ŀ	83	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à mis	on d	es sommes mises à	la disp	osition de la socié	te: *		ZK					26
	DIVERS	Numéro de centre agréé *		XP		- Filiales -	et participatio	ons : (Liste au 2 le Fann, III au C	059-0 .:GD	i Si	i oui c inon 0	ocher I	ZR	0
l		- Aides percues ayant donné droit à la réduction d'	impe	it prévue au 4 de l	'article				RG	1				
l		- Montant de l'investissement recu qui a donne lieu a amort	וויארוו	nent exceptionnel che	z l'entre	prise investisseur da	ins le cadre de	l'article 217 octre	s RH	1	Г			
F	•	Société: résultat comme si elle		Plus-valu	cs a 15 ×	JК		Plus values a 0 %	jL	$\vdash$				
	E 101	n'avvit jamais été membre du groupe   37   Fusciones 4.15 %   38   Fusciones 4												
	RÉGIME DE GROUPE	Groupe: resultat d'ensemble [D]		Plus-valu	es a 15 h	JN		Physyalues (10%	JO					
	I NE		*4	Plus valo	cs a 19	JP .		Imputations	JF					
L	RÉC	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société m 2 si société filiale	ere.	JH N° SIRI	T de la	sociéte mere du gu	шре Д		Τ		$\prod$		Т	П

<sup>(1)</sup> Ce cadre est destine a faire apparaîtie l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exércice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exércice mais ceux des exércices antérieurs, qu'ils aient ou non deja fait l'objet d'une précédente affectation.

Des explications concernant cette robrique sont données dans la notice n=2052 (et dans la notice n=2058/NOT pour le regime de groupe)

Formular Jugas	DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES  DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES  DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES								9-A-SD 2022				
		on de l'entreprise : _	SARI	LA P	ETITE FERME								Néant ☑*
4	A	- DÉTERMINATION I	DE LA V	ALEUR R	ÉSIDUELLE								
Nature	et d	ate d'acquisition des élés	ments ced	ies*	Valeur d'origine*	Valeur nette reeva	aluce*	Amortiss en frar	ements pratiques ichise d'impot	Autres amortissements*		Vale	eur résiduelle
	ı												<del></del>
	1												
	,												
١.	1												
ions	5												
lisat	6												
l - Immobilisations*	-												
l m	ĸ	<del></del>	<del></del> -				=						
-	ŋ												
	ы												
	Н												
	12												
		В.	PLUS-\	/ALUES,	MOINS-VALUES	-l		Quali	fication fiscale	des plus	et moins	s-values réa	lisées *
		Prix de vente				de la plus-value	Cou	t terme		erme Pius-value taxables a			
1		3				N)		(4)	19%	15 % ou 1	2,80 %	() <sub>d</sub> o	19%(1)
	ı												
	2												
	4												
• <u>s</u>	4												
ttion	5												
bilis	ti												
- Immobilisations*	-						ļ						
_ =	н					·				ļ			
_	9									-			
i	10						-					-	
	11						-						
	13	Fraction résiduelle d	de la pro	wision sp	eciale de réévalua	tion afférente aux	+				ljan i i i	-8-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-	
	14	éléments cedés  Amortissements irrégul	hérement	différés se	rapportant aux elème	ents cédes	+				- 14		
	15	Amortissements affer tibles par une dispos			cédés mais exclus o	les charges déduc-	+						
s	16	Amortissements non fiscale pour investiss vement utilisée	pratiques	en compl			+			. ,			
men	jя	Provisions pour dépre											
yement utilisee  Provisions pour dépréctation des fitres relevant du regime des plus ou moins-values a long terme devenues sans objet au cours de l'exercice  Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des fitres relevant du regime des plus ou moins-values à long terme  Divers (detail a donner sur une note annexe)*  CADIR A plus ou moins value nette à courre terme étoral algebrique													
utre	اد	Divers (détail a donn											
V - II		ADRI A plus ou i				(total algebrique							· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
-		des lignes CADREB plus ou	moms-C	due nett	e a long terme	(total algebrique				L			
		des lignes					(	$\Lambda$ )		(B)			(C)
ļ		CADRE C - autres pli											
		lications concernant cett -values sont imposables					Let 210	E du CGL					

(13)

# AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFiP N° 2059-B-SD 2022

du Code général des impôts)							1		T	
Désignation de l'entrep	rise: SARL LA PETITE	FERME			Formulaire dépo	osé au titre de l'IR	EU	х	Néant	x *
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)										
	Origine		Montant net		Montant	Montant compr			Montar	
	Imposition répartie		des plus-values réalisées*		térieurement réintégré	dans le résultat de l'exercice			restant à réintégrer	
Plus-values réalisées	sur 3 ans (entreprises à l'IR)									
au cours de	sur 10 ans									
l'exercice	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 fer et 1 quater CC	(I)								
	TO	OTAL I								
	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine		ontant anté- ment réintégré	Montant rapporté a résultat de l'exercic	iu ce	N	Aontant res à réintég	tant rer
	sur 3 ans au titre de	N - 1								
		N - 2 N - 1						ļ		
		N - 2						-		
Plus-values réalisées		N - 3								
au cours des	Sur 10 ans ou sur une durée	N - 4								
exercices antérieurs	différente (art. 39 quaterdecies	N - 5								
	I ter et I quater du CGI)	N - 6								
	(à préciser) au titre de :	N - 7								
		N - 8								
		N - 9								
	TO	OTAL 2			-					
6" 1	B PLUS-VALUES RÉINTÉC ique ne comprend pas les plus-va e fusion, d'apport partiel ou de scission prales soumises à l'impôt sur les sociét	lues afférer	ntes aux biens non amortis		taxées lors des		n ou d' le socié	apport. té d'une	activité	és)
	ne des plus-values et date fusions ou des apports	-	Montant net des plus-values réalisées à l'origine		ontant anté- ment réintégré	Montant rapporté a résultat de l'exercio		N	Iontant res à réintégi	
<u> </u>										
						<b></b>				
		TOTAL			· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n=2032

4	7
(1	4)

# SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFiP N° 2059-C-SD 2022

Formulaire obligatoire, article 53 A du Code géneral des impots;

Désignation de l'entrepi	rise:	SARL LA PETITI	E FERME			Néant 🕱						
		Rappe	l de la plus ou moins value de	l'exercice relevant du taux de 15 % <b>0</b> c	ou 12,8 %							
O Latreauses valuauses a l'impa	ir sur les awaet	<b>19.</b>	Pains nets retirés de la cession de titre de societes à préponderance immobilieres non cotées									
I inteprises soumises a l'impi I intreprises soumises a l'impi	ii sur le revenu	Cantis	exclus du regime du long terme (art. 219 La sexio 0 bis du CGI) <b>①</b> .  Gains nets retirés de la cession de certains (itres dont le prix de revient est superieur à 22,8 M€									
		Lart. 2	19 I a <i>sexii</i> o 0 du CGI) <b>①</b> .									
	ı - SUIV	I DES MOINS-V	ALUES DES ENTF	REPRISES SOUMISES À	L'IMPÔT SUR LE RE	VENU						
Origine		Moins-v a 12		Imputations sur les plus-val long terme de l'exercic imposables	ues a	Solde des moins-values à 12,8 %						
1		2		a 12,8 % 3		4						
Moins values nettes												
Moins values nettes												
	8 1											
	N 2											
Moins values nettes a	\ , ,											
long terme subjes an	S 4											
cours des dix exercices	-											
antérieurs	` 1											
restant à déduire à la	> 6											
elôture du dermer	8 -											
exercice)	× *											
	× 9											
	N 10											
II - SUIVI C	DES MO	INS-VALUES À	ONG TERME DE	S ENTREPRISES SOUM	IISES À L'IMPÔT SUR	LES SOCIÉTÉS*						
Origine		Moins-v	alues	Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations	Solde des moins-values						
() ignic		À 19%,	À 19 % ou 15 %	À 15 %	sur le résultat de l'exercice	à reporter						
		ou	imputables	ou	derexerence	col.J=S+D+F-G-H						
		15 %	sur le résultat de l'exercice	19 % 6								
1		2	3	4.	5 :	6						
Moms values nettes	×			•								
	\ I											
	× 2											
Moms values nettes a long terme	× 3	<u> </u>										
subjes an cours des	\ . <del> </del>											
dix exercices antérieurs	-		<del>                                     </del>									
inoniants restant a	` ` <u> </u>		-									
déduire a la clôture du	` 6											
demier exercice)	× -											
exercice)	-		<del>                                     </del>	<del>_</del>	† <del></del>							

1) Les plus values et les moins values a long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les societes relevent du taux de 16,5% fatticle 219 La du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

<sup>.</sup> Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Ì		
į		
y		

(15)

# RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N°2059-D-SD 2022

formulaire obligatoire (article 53A du Code		RESERVE S	PÉC	IALE DES PROVI	SIONS POUR FL	LUCTUATION DES CO	OURS	J Doi ii	11 200	, , ,
général des Impôts)		(pe	ersoni	nes morales soumise	es à l'impôt sur les s	sociétés seulement)*				
Désignation de l'entre	eprise :	SARL LA PETITE	FE	RME						Néant  x  *
I SITUAT	TION DU	COMPTE AFFECTÉ	AL	ENREGISTRE	MENT DE LA R	ÉSERVE SPÉCIAL	E POU	R L'EXER	ICICE	N
					Sous-comptes de	la réserve spéciale des p	olus-value	s à long ten	me	
				taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxée	es à 19 %	taxi	ées à <b>25</b> %
Montant de la réserve à la clôture de l'exerc	cice précéde		ī							
Réserves figurant au au cours de l'exercice		ciétés absorbées	2							
	T	<b>FOTAL</b> (lignes 1 et 2)	3							
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés		4							
Prelevenients operes	- ne donnar d'impôt si	nt pas lieu à complément ur les sociétés	5							
		<b>FOTAL</b> (lignes 4 et 5)	6							
Montant de la réserve à la clôture de l'exerc	e spéciale cice	(ligne 3 - ligne 6)	7						<u> </u>	
II RÉSER	VE SPÉC	IALE DES PROVISION	ONS	POUR FLUCT	JATION DES C	OURS * (5°, 6°, 7° a	alinéas	de l'art.	39-1-5°	' du CGI)
montant de la ré à l'ouverture de l'e		réserve figurant au bil sociétés absorbées au c		de	montants prélevé					a réserve
1 Touverture de l'e	xercice	l'année ②			ant lieu ment d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'imp		à la clôture de l'exercice		Texercice
	:									

) L
Pa

Page 19

<sup>\*</sup> Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N°2059-E-SD 2022

16			
Désignation de l'entreprise SARL LA PETITE FERME		Néant	<b>⊠</b> *
01012021 21122021	onnées en nombre	de mois	1 2
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		ок	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et coura	ante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		от	
	TOTAL 1	ох	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		ОН	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
	TOTAL 2	ОМ	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée <sup>(1)</sup>			
Achats		ON	
Variation négative des stocks		oq	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dan convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	is le cadre d'une	os	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		oz	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		ow	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		ou	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	disposition dans le	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et cou	rante	OY	
	TOTAL 3	Ol	
IV - Valeur ajoutée produite			
	+ total 2 - total 3)	OG	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises  Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les form AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 132		SA	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne do Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez complèter le cadre ci-dessous et la case SA, vous n° 1330 CVAE			ulaire
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case EV		_	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas GX Effectifs au sens échéant ajusté à 12 mois)		EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A	(au CGI)	HX	, ,
Période de référence GY / / / / GZ		'	
Date de cessation HR	/	/	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au

§ déclaration des effectifs.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I
N' de dépôt

#### (17) COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N°2059-F-SD 2022

(1)

Néant | | \*

EXERCICE CLOS LE 31122021	N SIRET 4 5 0 0 1 1 6 6 3 0 0 0 2 5
DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL LA PETITE FERME	
ADRESSE (voie) KIDDY PARC AVENUE DE L'AEROPORT	
CODE POSTAL 83400 VILLE	HYERES
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 800
I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :	
Forme juridique Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention Nb de parts ou actions
Adresse: N° Voie	
Code Postal Commune	Pays
Forme juridique Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention Nb de parts ou actions
Adresse: N° Voic	
Code Postal Commune	Pays Pays
Forme juridique Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)  Adresse:  N° Voie	% de détention Nb de parts ou actions
Adresse: N° Voie Code Postal Commune	Pays
Forme juridique Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention Nb de parts ou actions
Adresse: N° Voie	
Code Postal Commune	Pays
II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :	
Titre (2) M. Nom patronymique DE LEUSSE	Prénom(s) GUILLAUME
Nom marital	% de détention 97,50 Nb de parts ou actions 780
	nmune TOULON Pays
Adresse: N° BP548 - MAHAREPA Voie	
Adresse: N° BP348 - MAHAREPA Voie  Code Postal Commune MOOREA	Pays FARITI
Titre (2) Nom patronymique	Prénom(s)
Nom marital	% de détention Nb de parts ou actions
·	nmune Pays
Adresse: N° Voie	
Code Postal Commune	Pays

<sup>(1)</sup> Lorsque le nombre d'associée excède le nombre de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire cart. 38 de l'ann. III au C G L)	FILIALE	ES ET PAR	TICIPATI	ONS		DGFiP	N°2059-G-SE	202
N° de dépôt	(liste des personnes ou grou dont la société détient d	upements de p Irectement au	personnes o moins 10 %	de droit ou d 6 du capital)	e fait		(1) Néant	x  *
EXERCICE CLOS LE 3	1122021		N" SIRET	4 5 0	0 1 1 6 6	[3]0]0	0 0 2 5	
DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE	SARL LA PETITE FER	?MF						I
r ·					<del></del>			,
CODE BOSTAL	ARC AVENUE DE L'AEROPOI	VILLE	LUET					I
1 _ 63400			HYEF					1
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉT	ENUES PAR L'ENTREPRISE			P5				
Forme juridique	Dénomination							
N' SIREN (si société établie en France)			]		% de détention	on [		
Adresse: N'	Voie		-					
Code Postal	Commune				Pays			
Forme juridique	Dénomination							}
N° SIREN (si société établie en France)	<u> </u>		]		% de détentie	on L.		]
Adresse: N°	Voie							
Code Postal	Commune				Pays [			
P	Dénomination							
Forme juridique	Denomination		 		% de détentie			
N° SIREN (si société établie en France)					% de détention	ж L		
Adresse: N° L	Voie L				] _ [			
Code Postal	Commune L				Pays L			
Forme juridique	Dénomination							
N° SIREN (si société établie en France)		. <u></u>			% de détention	on L		
Adresse: N°	Voie							
Code Postal	Commune				Pays [			
Forme juridique	Dénomination							
N° SIREN (si société établie en France)	l		]		% de détention	on [		
Adresse: N'	Voie							
Code Postal	Commune				Pays			
Forme juridique	Dénomination							
N° SIREN (si société établie en France)	l				% de détentie	on [		
Adresse: N"	Voie							
Code Postal	Commune				Pays			
	1							
Forme juridique	Dénomination		ı			f		. – I r – r
N° SIREN (si société établie en France)	l		l		% de détention	on t		 
Adresse: N'	l Voie l				1 1			.j
Code Postal	Commune				Pays			
Forme juridique	Dénomination							]
N° SIREN (si société établie en France)					% de détention	on [		
Adresse: N'	Voie							
Code Postal	Commune			***	Pays	**	-	



<sup>(1)</sup> Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de fignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

<sup>\*</sup> Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

							N° 2031-SD 2022
RÉPUBLIQUE							<i>r</i>
FRANÇAISE							Formulaire obligatoire art 53 A ou 302 septies 4 bis
Égalité Fraternité				LE REVENU els et commercia	uх		lu Code général des impois) es cases correspondantes)
Exercice ouvert le	010120				illé d'Imposition"		"réel normal" X
et clos la	311220	)21			accupied Allia Caper		TVA
				Oppon pour la	ligitae de la lacatio	an an anniada	
A IDENTIFICATION						SAMPLE A	energy of this is a second
	e.SARL LA PETITE FE IDDY PARC AVENUE DE		adre				sse du destinataire) et/ou adresse de la direction de
83400 HYERES  Mél veronique bar  Téléphone	anowski@orange.fr						
SIREN	4 5 0	0 1 1 6	6 3 <b>Mé</b> l				
Préciser l'ancienne adresse	en cas de changement		34	Mi maria di			
			Activ	ités exercées (soulig	gner l'activité princi	pale)	
			1	CIDE LOISTRS onne inscrite au répa	ertoire des métiers	(cocher la case)	
C RÉCAPITULATIO	ON DES ÉLÉMENTS D'IMP	OSITION (cf. notice		onne moonte de rep	Cribino des moders	Col. 1	Col. 2
	col 1, Déficit col 2 (report XN ou			2033-B-SD)			488
2. Revenus de valeurs et c	apitaux mobiliers (compris d	ans les résultats ci-d	lessus)				
- Revenus	exonérés de l'impôt sur le rev	enu		<u>a</u>			
à déduire	e quote-part des frais et charq	ges correspondants	•	<u>b</u>			:
revenus	nets exonérés (a - b)			<u>c</u>			
- Revenus	s soumis à l'impôt sur le reven	u		. <b>d</b>	To	otal c + d	
3. Total					_		488
	. 1 – col. 2) ou <b>Déficit déduct</b> ion, de concession ou de sou			nite de propriété inc	dustrialla assimilé	e au tauv da 10º	488
	ns le bénéfice imposable ma						•
<ul> <li>Quote-part de subv</li> </ul>	ention d'équipement, d'indemr	nités d'assurance co					
	nies à l'article 39 <i>duodecies</i> du rt terme définies à l'article 39 d						
5. Plus-values itaxées selon les règles prévi	ues <b>A</b>						
par les particuliers		à court terme exonérées	et à long terr	ne O		terme imposable I2.8 %	s <b>0</b>
à long terme différée de 2 ans (art. 39 quindecies I-1 du CGI)	6	0.0.00	dont p	lus-values à long term		•	•
		font plus-values à coul	rt terme exoné	ées (art. 151 septies ,	151 septies A et 238	<i>quindecies</i> du CG	1) 🚯
6. Exonérations, Abatteme	nts et crédits d'impôt		. —				, <del></del>
Entreprise nouvelle a		ZRR art. 44 quinde	<b></b>	Zone franche d'activ	vité art.44 <i>quaterde</i> 1	ecies	Autres dispositifs
ZFU art. 44 octies et		restructuration de la		44 terdecies	Jeunes entrepr	ises innovantes (	JEI) art. 44 sexies A
Bassins urbains à dynamis art. 44 sexdecies		oour le crédit d'impôi secteur productif (ar		W)	Zone de dévelo	ppement prioritair	e art 44 septdecies
Exonération ou abattement pratique •	sur les plus-value imposables				sur le bénéfice pr	rofessionnel	
7. BIC non professionnels	(2031 Bis-SD) ● a -	BÉNÉFICE				b – DÉFICIT	
- Revenus compris dans le b	énéfice imposable mais exclus	- 40	mpte du prélè	vement à la source (a	art. 204 G)		
	entions d'equipement et indemnité d'actif (Art. 39 duodecies)	s d assurance		Moin	s-values à court term	ne (art. 39 duodecie	·s)
PV nettes à long terme imposa	bie à 12,8%	-					
- Exonération ou abattement	pratiqué (art 44 sexies et suiva	nts) sur le bénéfice no	n professionne	1			
8. Régime des sociétés de	-						
	de personnes dont les associe e de calcul de l'impôt sur les so	·	es morales so	oumises à l'impôt sui	r le revenu et d'auti	res à l'impôt sur le	es sociétés.
9. Comptabilité informatise	•						
•	une comptabilité informatisée	? OUI × N	10N	Si oui, indication du	logiciel utilisé	SAGE COALA	
ATTENTION : toutes les e	ntreprises soumises à un ré	alme réel d'imposi	tion en matié	re de résultats ont	l'obligation de so	ouscrire leur déc	laration de résultats et
ses annexes par voie d	lématérialisée. Le non respe	ct de cette obligati	on est sanct	onné par l'applicat	tion de la majorati	ion prévue par l'a	article 1738 du code
généra	al des impôts (CGI). Vous tro La notice n° 203	ouverez toutes les i 3-NOT-SD est égal		•			ν.π
OCA/OMCA ::				ono w	powigouvill		
	/iseur conventionné (C n et coordonnées du CGA/OM	Cocher la case corre GA	spondante)	Non	n et coordonnées d	u viseur conventio	onné
NOI	2. 300/00///COM	····		14011	. 5. 555155111665 0	a riscai conventi	
			1				
N° d'agrément du CGA/OMO	SA ou du viseur conventionné		Iden	ité du déclarant:			
5 ag. 5 6 d d d d d d d d d d d d d d d d d	daniel dan			HYERES	Date:	0806202	2
			ŀ	ité et nom du déclar			!
			Sign	ature:			
Examen de conformité fiscale (ECF)	prestataire :						

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée per la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel

### IMPÔT SUR LE REVENU

N° 2031 Bis-SD 2022

Formulaire obligatoire Cart 53 A on 302 senties A his du du Code general des impôts)

## **ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2031-SD**

#### RÉPARTITION DES BÉNÉFICES ET DES DÉFICITS DES SOCIÉTÉS (voir notice)

Ce cadre ne concerne que les sociétés en nom collectif et assimilées, les sociétés en commandite simple, les sociétés en participation et les sociétés créées de fait qui n'ont pas opté pour le régime fiscal des sociétés de capitaux, les sociétés à responsabilité limitée et les sociétés en commandite simple de caractère familial ayant opté pour le régime fiscal des sociétés de personnes, ainsi que les groupements d'intérêt économique et les sociétés de copropriétaires de navires (art. 48-1 et 48-2 ann. Ill au CGI)

#### Répartition des résultats entre les associés personnes morales

Identification, adresse, qualité des associés personnes morales

Siren

Quote-part du bénéfice ou du déficit 2

Quote-part des plus-values imposables au taux réduit

#### Répartition des résultats entre les associés personnes physiques

Identification, adresse, qualité des associés personnes physiques

Numéro fiscal

Date et lieu de naissance (Commune, N° département et pays)

Quote-part du bénéfice ou du déficit professionnel

(98)

Prix d'acquisition

Quote-part du bénéfice ou du déficit non- quote-part des plus-values imposables au professionnel taux réduit

Exercice 2021

Date 05/12/1963 Commune PARIS 14EME Dépt.

Pavs

ISABELLE DE LEUSSE 1 PLACE DE L'EGLISE 83400 HYERES

Sociétés en commandite simple • montant des bénéfices distribués aux commanditaires au cours de l'année 2021

PEL EVE DE CENTALNE PRANT REMEMBLE

Cette rubrique ne concerne que les entreprises individuelles **©**, elle doit être remplie lorsque ces frais excédent, par exercice . 3 000 € pour les cadeaux ou 6 100 € pour les frais de réception.

Les autres entreprises doivent utiliser, le cas échéant, le relevé de frais généraux n° 2067-SD

Nature des immobilisations non amortissables

Montant des

- Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises).

- Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement.

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les D.A.D.S. et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2020, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A.
RÉMUNÉRATIONS	Ils doivent être, le cas échéant, majorés des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquition des chèques-vacances par les salariés.
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages.
	Montant des prélèvements financiers effectués à titre personnel au cours de l'exercice (*)
	Montant des apports en capital ou des versements en compte courant faits au cours de l'exercice (*)
	(*) À remplir par les entreprises passibles de l'impôt sur le revenu et dispensées de bilan.

#### PLUS-VALUES ACQUISES EN FRANCHISE D'IMPÔT

Cette rubrique concerne les entreprises qui optent pour le régime simplifié d'imposition et qui entendent se placer sous le régime d'exonération des plus-values. En exerçant pour la première fois l'option pour le régime simplifié, elles peuvent déterminer, en franchise d'impôt, les plus-values acquises à la date de prise d'effet de cette option pour les éléments non amortissables de leur actif immobilisé. Dans cette hypothèse, il conviendra de joindre au formulaire n° 2031-SD une note rédigée sur papier libre portant indication détaillée de la nature et de la valeur des éléments non amortissables réévalués et de la méthode de réévaluation.

Il convient de reporter chaque année le montant de la plui	s-value acquise en franchise d'impô	t.
H BIC NON PROFESSIONNELS		
Détermination du résultat de l'exercice		
	Bénéfice	Déficit
Locations meublées non professionnelles soumises aux contributions sociales par les organismes de sécurité sociale		
Autres locations meublées non professionnels		
Location gérance		
Membres non professionnel de copropriété de cheval de course ou d'étalon		
Autres BIC non professionnels		
Résultat avant imputation des déficits antérieurs	à reporter case 7a	à reporter case 7b



Plus-value 4

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liver Epolite Instance

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  $N^{\circ} \, \, \frac{2067}{(2022)}$ 

Traternic  Formulaire obligatoire (art du Code général des	ticle 54 quater		RFI FVÉ	DE ERAIS	GÉNÉRAUX	•	ANNÉE 20	(2022) 21 ou exercice
Désignation de l'entr		L LA PETIT		DE I KAIS	OLIVLINAOA	·		<u> </u>
Adresse K	IDDY PARC AVE	ENUE DE L'AE	EROPORT 834	100 HYERES			au	
A - FRAIS ALI	LOUÉS DIRECTE	MENT OU IND	RECTEMENT	AUX PERSONN	ES LES MIEUX	RÉMUNÉRÉES	: v. notice 1	
	NOM, PRÉN	OM ET EMPLOI	OCCUPÉ			ADRESSE (	COMPLÈTE	
ı								
2							•	
.3								
4								
5								
6								
7								
к							<u> </u>	
Q.								
10						· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
RÉMUNÉRATI	ONS DIRECTES O	U INDIRECTES	(dans l'ordre du table	au ci-dessus)		DÉPENSES E AFFÉE	T CHARGES RENTES	
Montant des rémunérations	Montant des indemnités et	Valeur des avantages en	Montant des remboursements	TOTAL DES	Frais de voyages et de	aux véhicules	aux immeubles non affectés	TOTAL DES
de toute nature (v. notice 2)	allocations diverses (v. notice 3)	(v. notice 4)	de dépenses à caractère personnel (v. notice	COLONNES 1 à 4	déplacements (v. notice 6)	et autres biens (v. notice 7)	à l'exploitation (v. notice 8)	COLONNES 5 à 8
1	2	3	1 -	, ,	6	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	8	9
2								
3								
4						<del></del>		
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**						<u> </u>		
** TOTAUX	ı	<u> </u>			I		1	
B - AUTRES F								10
	e nature, à l'except toutes taxes compr		nçus spécialeme	nt pour la public	ité, et dont la vale	eur unitaire ne dé	passe pas 73 €	<u></u>
Frais de réception,	y compris les frais de	restaurant et de sp	ectacles, qui se ratt	achent à la gestion	de l'entreprise et do	nt la charge lui inco	mbe normalement	
Total							· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	<u> </u>
C - ÉLÉMENT	S DE RÉFÉRENC	CE (v. notice 1)	:				·····	
	Total des dép	enses				Bénéfices Impo	sables	
- de l'exercice2	2021 (total col.)	9 + total col.10) (	D		- de l'exercice .	.2021		
- de l'exercice pro	écédent 🕦				- de l'exercice p	orécédent 🕡		
Nom et qualité du	_	LEUSSE			À <u>HYERES</u>		, le08062	2022_
	GE	RANT			Signature,			

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

2022	Détermination de	Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit	concession ou de sous	-concession de b	revets et d'actifs inc	orporels assimilés	imposable à taux	réduit	2468
(A sous:	es souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens 1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10		de l'article 223 A du CGD %			:			
	-			3	7	5	9	7	
	Actif bien on service, famille			Date de	Résultat net déficitaire	Rèsultat net	Rapport	Résultat net imposable à taux réduit	ble à taux réduit
	de biens ou services	Deno	Denomination	exercice de l'option	titre de l'exercice précédent	de l'exercice	au taux réduit de l'exercice	imputé sur le déficit de l'exercice 7a	impose à 10 % 7b
	Total								
2. Résu	2. Résultat net imposable à taux réduit issu des inventions brevetables non brevetées certiffées par l'INPI	su des inventions brevetables non	n brevetées certiffées par l'	IA					
		Type d'invention	Type d'invention brevetable non brevetée certifiée par I'INPI	ifiée par l'INPI		Résultat net imposable à taux réduit issu de l'invention	e a taux reduit issu ation		
			:						
	Total								
3. Résu	3. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement	ilculé en faisant usage du rappor	t de remplacement						
		Date de l'agrément	Résultat net imposable à taux réduit sous agrément	e à taux réduit sous a	grément				
	Total								

### SARL LA PETITE FERME

SARL au capital de 8 000 euros Siège social Domaine de Triana 1914 avenue de l'aéroport 83400 HYERES RCS de TOULON 450 011 663

# PROCES-VERBAL

## DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

### DU 30 JUIN 2022

L'an deux mille vingt et un le 30 juin à 13 heures, les associés de la société, se sont réunis à HYERES Domaine de Triana, 1914 avenue de l'aéroport, sur convocation du gérant en date du 11 juin 2022

L'assemblée est présidée par Mme de LEUSSE Isabelle en qualité de gérante.

La présidente constate que les associés sont présents,

à savoir:

Monsieur Guillaume de Leusse; propriétaire de 780 parts; et Madame Isabelle de Leusse; propriétaire de 20 parts.

Total des parts présentes 800 parts soit la totalité du capital social.

Madame la Présidente déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Les associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du président :

- les A.R. des lettres de convocation ;
- le rapport de gestion relatif aux opérations de l'exercice écoulé ;
- l'inventaire, le compte de résultat, le bilan, ainsi que l'annexe de l'exercice écoulé ;
- Le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée.

The

Madame la Présidente indique que les documents requis par la loi ont été adressés à l'associé quinze jours avant la date de la présente assemblée. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration. Puis, le président rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

- examen des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 :
- quitus à la gérance ;
- approbation des charges non déductibles ;
- affectation des résultats de l'exercice :
- questions diverses;

Il donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre les débats.

Un échange de vues intervient. Personne ne désirant plus prendre la parole, la présidente ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

## PREMIERE RESOLUTION

Après lecture du rapport du gérant relatif à l'activité de la société et après avoir pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2021, l'assemblée générale approuve lesdits documents tels qu'ils lui ont été présentés.

Dès lors, quitus de sa gestion est donné au gérant pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

# **DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice de 487.77 euros de la manière suivante :

12.19 euros Affectés à Madame Isabelle de Leusse; 475.57 euros Affectés à Monsieur Guillaume de Leusse.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 13 heures 30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par la gérance et les associés présent.

A. deffe